



Direction générale adjointe ressources
Service de la commande publique
Affaire suivie par :
Mamadou BA
Tel : 03 27 53 75 75
Mail : Mamadou.ba@ville-maubeuge.fr
17/08/2026

SERVICES :
MARCHÉ PUBLIC DE TAILLE EN VERT, D'ENTRETIEN ET RAISONNÉE /
D'ABATTAGE, D'ÉLAGAGE ET DE DESSOUCHAGE DES ARBRES DE LA COMMUNE

LOT 1: TAILLE EN VERT
LOT 2 : ABATTAGE, ELAGAGE ET DESSOUCHAGE

DECISION N° 2761 / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,

Vu le Code de la commande publique et ses articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché de : MARCHÉ PUBLIC DE TAILLE EN VERT, D'ENTRETIEN ET RAISONNÉE / D'ABATTAGE, D'ÉLAGAGE ET DE DESSOUCHAGE DES ARBRES DE LA COMMUNE,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE le 04 mai 2025

Considérant les propositions obtenues par le biais de la mise en concurrence avec publicité,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant le PV de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 juillet 2026,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel marché peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, M. DECAGNY, décide de conclure un marché de MARCHÉ PUBLIC DE TAILLE EN VERT, D'ENTRETIEN ET RAISONNÉE / D'ABATTAGE, D'ÉLAGAGE ET DE DESSOUCHAGE DES ARBRES DE LA COMMUNE alloti :

- **LOT 1 : TAILLE EN VERT** avec la société SARL LAURENT LABOUREUR, 59 rue de la tête noire, BP 20037, 59145 BERLAIMONT.
- **LOT 2 : ABATTAGE, ELAGAGE ET DESSOUCHAGE** avec la société SARL LAURENT LABOUREUR, 59 rue de la tête noire, BP 20037, 59145 BERLAIMONT.

Article 2 : COUT

- **LOT 1 : TAILLE EN VERT**

Le coût du présent lot est établi pour un montant maximum HT de commande de € 174.014,00 soit 208 817 € TTC pour les 48 mois.

Les montants maximums sont différents d'une année à une autre.

- **Période initiale "TAILLE EN VERT" :**
Le montant de commande de l'année initiale est limité à 17 727 € HT soit 21 272 € TTC
- **Reconduction 1 "TAILLE EN VERT"**
Le montant de commande de la reconduction est limité à 69 280 € HT soit 83 136 € TTC
- **Reconduction 2 "TAILLE EN VERT" :**
Le montant de commande de la reconduction est limité à € 17.727,00 HT soit 21 272 € TTC
- **Reconduction 3 "TAILLE EN VERT" :**

Le montant de commande de la reconduction est limité à € 69.280,00 HT soit 83 136 € TTC

• **LOT 2 : ABATTAGE, ELAGAGE ET DESSOUCHAGE**

Le coût du présent lot est établi pour un montant maximum HT de commande de € 430.440,00 soit 516 528 € TTC pour les 48 mois.

Le montant de commande de l'année initiale et de chaque reconduction est limité à 107 610€ HT soit 129 132€ TTC (12 mois).

Article 3 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe,

Pour le Maire empêché,
Madame Jeannine PAQUE
1^{ère} adjointe au Maire



Maubeuge, 24-08-2026

